

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 2 décembre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

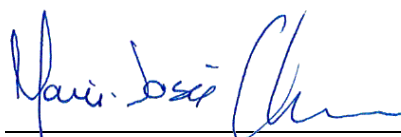
- Règlement numéro 348-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement de gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012 aux fins de modifier les normes applicables à un logement additionnel*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 16 janvier 2025, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 20 janvier 2025.



Marie-Josée Charron, greffière